



Déchets : cessez les incivilités !

5 jours par semaine, l'équipe de nettoyage des Points d'Apport Volontaire circule sur tout le territoire pour rendre propres et accessibles les colonnes à verre, emballages en plastique, papier ... une centaine de lieux en tout, qui nécessite une surveillance constante face aux incivilités répétées.

#Entretien des Points d'Apport Volontaire

L'équipe retrouve de plus en plus de sacs divers : ordures ménagères, gravats, encombrants, déchets verts... jetés sans scrupules. C'est terrible de constater le manque de civisme de certains. D'autant que le territoire propose l'accès à 3 déchèteries qui acceptent pratiquement tous types de déchets. Sur ce dernier trimestre, l'équipe a dû collecter et re-trier 1730 kg de déchets par semaine soit 67 000 kg par an. Ce service a un coût : environ 60 000 € par an, soit 165 € par jour !

Devant ce constat, les élus ont voté en décembre 2019 une délibération pour instaurer une redevance pour le nettoyage du domaine public. Cette dernière est appliquée lorsque l'équipe retrouve des coordonnées (adresses) sur des déchets. En effet, les agents ouvrent les sacs retrouvés afin d'identifier l'auteur de l'incivisme. Cette redevance s'élève à 150 €. En 2020, pas moins de 107 redevances ont été émises.

Depuis peu, sur certains sites particulièrement concernés par ces incivilités, des pièges photographiques sont à l'essai afin de déposer plainte à la gendarmerie.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, bois, cartons, métaux, piles et accumulateurs, batteries, huiles de vidange, huiles de friture, pneus pour véhicules légers (sauf Donzy) et autres encombrants... Attention, les ordures ménagères ne sont pas acceptées.

Seule la déchèterie de Saint-Quentin-sur-Nohain accepte les bouteilles, cartouches ou cubes de gaz pleins ou vides, et les extincteurs. Aucune déchèterie n'accepte l'amiante.

CARTE D'ACCÈS

Chaque habitant du territoire peut avec la même carte d'accès (**délivrée par les gardiens de déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois**) accéder aux 3 déchèteries du territoire (Cosne-Cours-sur-Loire, Donzy et Saint-Quentin-sur-Nohain). **Pour les professionnels**, s'adresser à la Communauté de Communes au **03 86 28 92 92**.

HORAIRES ÉTENDUS POUR LES

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Pour répondre aux besoins des usagers et faciliter la fréquentation sur les déchèteries de Donzy et de Saint-Quentin-sur-Nohain, **les horaires ont été élargis**.

Elles sont désormais ouvertes **jusqu'à 18h30 l'été et 17h30 l'hiver**. Des demi-journées ont été ajoutées : 2 à Donzy et 3 à Saint-Quentin-sur-Nohain.

Ces modifications sont effectives depuis le 1er avril, avec déjà de premiers résultats notables : les passages sont plus fluides, notamment le samedi, jour traditionnel de grande affluence.

Ces changements devraient permettre de réduire les dépôts sauvages.

Cosne-Cours-sur-Loire

- Du **lundi au samedi** de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Donzy

- Le **lundi** et le **vendredi** de 13h30 à 18h30, le **mardi** de 9h à 12h, le **mercredi** et le **samedi** de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Saint-Quentin-sur-Nohain

- Le **lundi** et le **jeudi** de 13h30 à 18h30, le **mercredi-vendredi-samedi** de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Pour tout renseignement contactez les déchèteries :

Cosne-Cours-sur-Loire au **03 86 26 05 83**

Donzy au **03 86 39 36 43**

Saint-Quentin-sur-Nohain au **03 86 39 06 32**